

La magie du métal mis en lumière

Termes & Conditions janvier 2024

Acceptation de la commande: Tripar ne sera liée par aucune commande tant qu'un accusé de réception n'aura pas été envoyé à l'acheteur. Aucune attribution de cette commande ou d'un contrat en résultant ne liera Tripar s'il n'y a pas consentement écrit. Les prix de Tripar sont sujets à changements sans préavis. À moins d'avis contraire dans la soumission, les commandes seront facturées aux prix et escomptes de Tripar en vigueur en date de l'expédition. Les prix n'incluent pas les taxes, à moins qu'elles soient spécifiées.

Quantités: Il n'a pas de quantité minimum pour placer une commande. Toutes les livraisons doivent être acceptées avec la condition d'une variation de 10% de la quantité commandée.

Livraison et retour des marchandises: Nous ferons de notre mieux pour effectuer la livraison à la date promise mais nous n'accepterons pas la responsabilité pour délais causés par des circonstances hors de notre contrôle. Les reçus des transporteurs constituent preuves de livraison et nous ne sommes pas responsables des délais et pertes. Cependant nous sommes disposés en tout temps à vous assister dans vos démarches si vous avez des plaintes contre les compagnies de transport. Aucune réclamation pour remplacements ou remboursements ne sera acceptée si Tripar n'est pas avisée dans un délai de 30 jours de la livraison et aucune marchandise retournée ne sera acceptée s'il n'y a pas eu permission écrite de Tripar. À défaut par l'acheteur de donner avis dans la période de temps mentionnée cette omission sera prise comme l'acceptation sans conditions de la marchandise reçue conformément à cette commande et la renonciation à toutes revendications sur la dite commande.

Lorsque nous sommes chargés par le client d'expédier « prépayé et porté au compte », nous le ferons sans aucune assurance additionnelle sauf l'assurance de base incluse de la compagnie de transport ou de courrier. C'est la responsabilité de l'acheteur de spécifier toutes assurances additionnelles si elles sont voulues.

Garantie: Tripar garantit tous ses produits contre les défauts de fabrication et de matériaux mais cette garantie se limite au remplacement, ou à son choix, au remboursement du prix d'achat des marchandises défectueuses au moment de la livraison. Tripar n'offre aucune autre garantie et ne sera liée par aucune autre garantie implicite, statutaire ou autres et ne sera responsable en aucune circonstance pour pertes, dommages ou dépenses de toutes sortes résultant de l'usage de ses produits ou l'incapacité d'en faire usage. Aucun agent ou représentant de Tripar n'est autorisé à changer cette garantie ou à donner toute autre garantie formulée ou implicite et ces agents ou représentants ne sont pas autorisés à donner des garanties qui ne sont pas couvertes par les qualifications et limitations de responsabilité listées ci-dessus.

Brevets: Si les articles commandés sont manufacturés d'après dessins fournis par l'acheteur, celui-ci garanti que la vente ou l'usage de ces articles n'enfreignent aucun brevet canadien ou étranger et l'acheteur s'engage à protéger et défendre Tripar, ses successeurs et représentants contre toutes poursuites en dommage qui pourraient résulter de la contrefaçon réelle ou présumée de tout brevet par l'utilisation des articles commandés en vertu de la présente.

Crédits: Si la situation financière de l'acheteur s'avère non satisfaisante, Tripar se réserve le droit d'annuler cette commande, au complet ou en partie.

Modifications: Les commandes peuvent être modifiées ou annulées seulement sur consentement écrit de Tripar signé par l'un de ses cadres. La présence d'autres termes ou conditions sur les formulaires utilisés par l'acheteur n'auront aucun effet et l'accusé de réception, la fabrication et l'expédition de ces marchandises par Tripar ne pourront être interprétés comme étant une acceptation de ces autres termes et conditions, mais le placement d'une commande par le client, l'acceptation des marchandises ou le paiement d'une ou plusieurs de celles-ci constituera l'acceptation par le client des termes et conditions de cette soumission. Le contrat résultant de cette acceptation et réalisation devra être conforme aux lois de la province de Québec.

Responsabilité pour outillages, matrices, etc.: Dans tous les cas où le client fournit à Tripar de l'outillage, des matrices ou autres machines et équipement (ci-après référé comme "outillage") pour la production des pièces commandées, Tripar ne sera pas responsable de leur perte ou des dommages causés à l'outillage résultant de causes naturelles, grève, actes de guerre ou autres circonstances en dehors de son contrôle et n'étant pas dus à de la négligence de la part de Tripar. De plus il est entendu qu'à moins que des arrangements spécifiques aient été pris au moment de placer la commande tout l'outillage, qui demeure en possession de Tripar plus de trente (30) jours après l'exécution de la commande du client par Tripar le font au risque du client et Tripar ne sera pas responsable de leur sécurité; et quelque soient les circonstances, la responsabilité de Tripar se limitera au coût de la réparation ou du remplacement des dits outillages.

Quand une commande reçue résulte d'une cotation fournie par Tripar qui réfère à un "coût partiel d'outillage", l'acheteur n'a aucun titre de propriété à aucune partie de l'outillage auquel s'applique le coût.

Quand une commande reçue résulte d'une cotation fournie par Tripar qui réfère à des "coûts d'outillage" ou de "Matrice", Tripar fabriquera et maintiendra l'outillage nécessaire pour fabriquer les pièces livrables selon les besoins originaux de l'acheteur. Tout changement des besoins originaux de l'acheteur peut exiger que l'acheteur paie pour les frais additionnels d'outillage partiel. Puisque Tripar ne bénéficie pas sur la fabrication de tel outillage, et ces coûts d'outillage n'incluent pas les frais tel que la conception et l'essai de l'outillage, lorsque l'acheteur désire enlever l'outillage de Tripar, un montant égal à 30% du coût original de l'outillage est exigé avant que Tripar libère l'outillage à l'acheteur, pour lequel l'acheteur est responsable pour tous les frais d'expédition, et tous frais de douanes, assurance ou autre résultant de cet enlèvement.